



Maurice VINCENT  
Sénateur de la Loire

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Etienne, le mercredi 13 janvier 2016

### **Très Haut Débit :** **Le Gouvernement soutient le déploiement dans la Loire**

L'accès de tous au Très Haut Débit marque une nouvelle étape dans le développement des télécommunications.

Face à ce qui constitue un véritable enjeu d'aménagement du territoire de notre temps, la prise de conscience est générale dans la Loire puisque l'ensemble des intercommunalités se sont engagées dans ce développement, à travers notamment la démarche THD42.

J'ai été personnellement alerté - à plusieurs reprises - par des Maires et Présidents d'intercommunalités sur ce dossier, afin de défendre son financement auprès de l'Etat d'une part, sur le "reste à charge" encore important pour elles d'autre part.

Je me félicite en conséquence de l'effort sans précédent décidé par le Gouvernement (malgré les réticences de l'Union Européenne) qui vient de confirmer une subvention d'un montant maximal de 65,46 millions d'euros en faveur de ce déploiement dans la Loire.

Cette décision constitue donc une étape essentielle pour notre territoire et complémentaire aux efforts importants engagés par les EPCI et autres partenaires.

Concernant le "reste à charge" encore important pour les communes et intercommunalités, je souhaite que le Conseil Départemental de la Loire puisse s'aligner sur la participation des autres départements en France, en moyenne très nettement supérieure à ce qui a été décidé dans le nôtre.

#### **Contact :**

Permanence Parlementaire - 12 place de l'Hôtel de Ville - 42000 SAINT-ETIENNE  
04.77.30.60.64 - m.vincent@senat.fr - www.maurice-vincent.fr